

Matière : Finances locales

Sous matière : Subventions

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**OBJET : DOTATION DE
SOLIDARITE
URBAINE – RAPPORT
ANNUEL D'EMPLOI**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 27 JUIN
2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : **27 JUIN 2023**

PUBLICATION DE LA PRESENTE
EN DATE DU :
11 JUL. 2023

Séance du Conseil Municipal du lundi 3 juillet 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents :

Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François
DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine
SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal
BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER,
Audrey GAIANI, Zohra KUFEL.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Javier DE LA CASA À Philippe GREFFIER,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Evelyne GUILHEM,
Delphine SANTINI À Préscillia GRANIER,
Adrien ROUZAUD À Hélène GIRAL.

Absents excusés :

Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON,
Martine LACAOMBE

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), créée par la loi n°91-429 du 13 mai 1991, est une composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes. Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Cette réforme concentre la DSU sur les communes confrontées aux charges socio-économiques les plus lourdes. Les critères qui définissent l'éligibilité des communes à la DSU ne sont pas modifiés

mais la formule qui répartit les crédits entre les communes est complétée par deux coefficients relatifs à l'importance des populations en zone urbaine sensible (ZUS) et en zone franche urbaine (ZFU).

Pour l'année 2022, la DSU allouée à Castelnaudary s'est élevée à 542 615 €.

Les principales dépenses de la Ville en 2022 liées à l'effort de solidarité urbaine sont :

En investissement, au titre de 2022, on retiendra notamment :

- l'aménagement des espaces publics de Castelnaudary = 613 700 €
- les travaux et équipements divers dans les quartiers = 1 148 730 €

En fonctionnement, au titre de 2022, on retiendra notamment :

- le fonctionnement des principaux équipements jeunesse implantés dans les quartiers = 225 968 €
- la subvention annuelle au Centre Communal d'Action Sociale = 205 000 €
- les subventions aux organismes locaux d'insertion = 9 700 €

Les dépenses citées ici et liées à l'aménagement, à l'animation sociale des équipements de quartiers et aux aides diverses allouées aux personnes en difficulté sociale ne sont pas exhaustives et s'élèvent à 2 203 098 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de programmation pour la cohésion sociale du 19 janvier 2005,

Vu la Commission des Finances en date du 29 juin 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE ce rapport annuel relatif à l'emploi de la dotation de solidarité urbaine.

Commentaires : DSU

Investissement = 1 762 430 €

Aménagement espaces publics

Traversée ville = 613 700

Travaux et équipements divers dans quartier

Vestiaire Giraille = 819 165

Maison de santé = 329 565

Fonctionnement : 440 668 €

Fonctionnement équipements jeunesse dans quartiers = 225 968 €, soit

Totalité du fonctionnement 2022 du service Enfance Jeunesse (hors payes)

Subvention CCAS 2022 = 205 000 €

Subventions organismes locaux d'insertion 2022 = 9 700 €, soit

Afdaim = 400 €

APF = 300 €

La roue qui tourne = 3 000 €

Emploi et partage = 1 000 €

La Boutique = 1 000 €

Action solidaire Lauragais = 4 000 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 03 Juillet 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le

11 JUIL. 2023

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

11 JUIL. 2023

Par publication le :

11 JUIL. 2023

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le **11 JUIL. 2023**



ID : 011-211100763-20230703-DB2023176-DE